

EVALUATION DES CONNAISSANCES

L'évaluation des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont adaptées au contenu et aux effectifs, en respectant le parti pris pédagogique de l'école visant à un contrôle continu et intégré.

L'évaluation d'un élève-ingénieur porte à la fois sur les connaissances et les compétences acquises ainsi que sur le comportement (respect des délais, assiduité, participation, ...) et s'applique à chaque unité d'enseignement pour laquelle est affecté un certain nombre de crédits ECTS : des crédits européens capitalisables et transférables dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les enseignements font l'objet de contrôles continus réguliers ou ponctuels par :

- des devoirs surveillés,
- des interrogations écrites ou orales, planifiées ou inopinées,
- des comptes rendus de travaux d'application réalisés au cours de séances de travaux dirigés,
- une évaluation de la participation aux enseignements,
- des rapports et soutenances en groupe ou individuels à la suite d'études bibliographiques, de projets et de stages,

Chaque UE (cours, projet ou stage), à laquelle sont affectés des crédits ECTS, donne lieu à une évaluation représentée par une note graduée, ou mention, sur une échelle décroissante en valeur de A à F et par une appréciation littérale qui est notifiée à l'élève ingénieur à la suite du déroulement de l'UE. Cette appréciation porte sur les compétences et sur le comportement de l'élève ingénieur: respect des délais, participation, compétences cognitives développées, comportement dans un groupe, ... Les mentions sont listées dans le tableau ci-dessous.

Certaines UE sont évaluées par une mention V pour validé ou NV pour non validé.

Les mentions Fx et F sanctionnent la non validation d'une UE qui conduit systématiquement à une deuxième session de contrôles des connaissances, écrits ou oraux à l'exception des cas mentionnés dans le syllabus des enseignements. Ces contrôles sont destinés à vérifier qu'un élève ingénieur en situation d'échec (mentions F ou Fx) dans certaines matières a fait l'effort nécessaire pour combler ses lacunes. Dans ce cas, le passage de ces contrôles, en deuxième session, est mentionné dans l'appréciation littérale avec le niveau réel atteint. La mention est maintenue à un niveau maximum de E* suite à cette deuxième session, sauf raisons majeures justifiées auprès de la direction des études pour l'échec en première session (raisons médicales principalement).

MENTION	signification	Grade Points	
A	Résultats remarquables	4	VALIDATION
B	Résultats nettement supérieurs à la moyenne.	3.7	
C	Travail généralement bon avec toutefois quelques insuffisances.	3.3	
D	Travail correct, mais avec des lacunes.	2.7	
E	Les résultats satisfont tout juste les critères minimaux pour la validation de l'enseignement.	2	
Fx	Les résultats ne permettent pas la validation de l'enseignement. Un travail supplémentaire est nécessaire.	1	ÉCHEC
F	Echec total ou sanction, cette mention a un caractère éliminatoire.	0	
E*	Note obtenue après rattrapage, si le module est validé, quelle que soit la note obtenue en session 2	2	validation en session 2

GRADE POINT AVERAGE - GPA

Pour juger des résultats d'ensemble d'une période pédagogique homogène (par exemple un semestre de formation), il est établi un indicateur médian à partir des évaluations obtenues pour chaque UE et activités pédagogiques pour lesquelles des crédits ECTS sont affectés (Tableau ci-dessus). Cet indicateur d'évaluation global est inspiré du système international GPA (Grade Point Average). Il est calculé sous la forme d'un score global obtenu par le calcul d'une moyenne de points affectés à chaque mention (Grade Points), pondérés en fonction des crédits ECTS affectés à chaque UE. Ces points sont définis sur une grille allant de 4 à 0 pour les mentions A à F. Ce score n'est utilisé qu'à titre indicatif par les conseils de promotion et à la demande des établissements étrangers pour des parcours non standard particuliers.

$$GPA = \frac{\sum GP \times ECTS}{\sum ECTS}$$

Cet indice est un indice interne qui n'est communiqué qu'aux partenaires extérieurs qui en font la demande lors de la constitution des dossiers de candidatures (Parcours Hors École de 3ème année)

Le cas particulier des langues

Les langues font l'objet d'évaluations régulières au même titre que les autres disciplines. Le niveau est confirmé par des diplômes externes décrits ci-dessous :

En anglais,
o niveau C2 : C2 Proficiency ou IELTS (8 et +) ou TOEFL iBT (108 et +)
o niveau C1 : C1 Advanced ou IELTS (7-7,5) ou TOEFL iBT (101-107)
o niveau B2 : B2 First ou IELTS (6-6,5) ou TOEFL iBT (95-100)
En allemand : Goethe Institut (ZD B1 à C1)
En chinois : HSK 2 (minimum)
En espagnol : Institut Cervantès (SIELE ou DELE B1 à C1)
En Français Langue Etrangère : DELF B2 et DALF C1 ou TCF B2 et C1 avec épreuves d'expression
En italien : Université de Siègne (CILS B1 à C1)
En japonais : JLPT N5 ou N4

Les tests et examens externes reconnus par l'école comprennent les 4 compétences de communication langagières : compréhension de l'oral et de l'écrit ; interaction orale et écrite ; production orale et écrite ; médiation.

A titre indicatif pour la promo 2018 (diplômée en 2021 pour la plupart), 41,5% des élèves ont suivi un enseignement en LV2 débutant, les autres ont conservé la langue vivante commencée dans le secondaire. 33% des élèves de cette promotion ont suivi une LV3 (initiation ou entretien). En anglais, 18,5% ont validé un niveau C2, 64,5% ont validé un niveau C1 et 17% un niveau B2.

En LV2, B1 : 48% des étudiants ont validé un B1, 40,5% un B2 et 11,5% un C1.

La validation des crédits associés aux langues, dont certains sont acquis par l'obtention de ces diplômes externes, conditionne le « quitus » en langues, nécessaire pour l'obtention du diplôme de l'école.